

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

*Séance du 15 septembre 2011*

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an deux mille onze et le 15 septembre à dix huit heures trente., le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Théodose FABRIANO, Vice-Présidente

**Date de la convocation :**  
05.09.2011

**Date d'affichage :**

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, EGIDO, FABRIANO, PINEAU, Monsieur GARCIA

Absents excusés : Madame DE SAINT ROMAIN, Monsieur BISSON

Absent : Monsieur BORDERIES

Procuration : Monsieur BISSON à Madame FABRIANO

Secrétaire de séance : Madame BERARD

Objet de la délibération  
Analyse des besoins sociaux 2010

N° 10.2011

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Considérant** qu'il est fait obligation aux Centres Communaux d'Action Sociale de procéder à l'analyse des besoins sociaux des publics qui les concernent,

**Considérant** le projet d'analyse des besoins sociaux 2010, ci-joint,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver l'analyse des besoins sociaux de la Commune sur l'exercice 2010, présenté en séance ce jour.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 16 septembre 2011

Michel BISSON  
Président du CCAS

**Le Président :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*